Communiqué de presse du SNPF

**Samedi, 20 Octobre 2018**



A l’issue de son conseil d’administration, le SNPF :

* constate que comme il l’avait prévu, malgré l’engagement des pédiatres dans l’innovation organisationnelle pour la pertinence et l’efficience des soins, la convention de 2016 ne leur a pas apporté les moyens d’en supporter les contraintes. Nous sommes loin du compte !
* salue la promotion de l’exercice coordonné, mais exprime ses plus grandes réserves sur les inégalités de traitement à venir entre les différents modes d’exercice au détriment de l’exercice individuel, pourtant déjà organisé en réseau virtuel de manière pertinente.  Il rappelle que le statut d’assistant médical est depuis longtemps soutenu par les pédiatres mais il s’interroge sur leurs possibilités d’en bénéficier comme il est prévu dans le plan « ma santé 2022 ».

* Approuve l’extension de consultations obligatoires au-delà de six ans, concept qu’il a lui-même défendu, mais s’oppose au redéploiement proposé par le Haut Conseil de la Santé Publique de ces vingt consultations, au détriment du suivi des enfants de moins de six ans. Ces trois consultations supplémentaires doivent être rajoutées au calendrier existant. Une politique démographique ambitieuse permettrait que ces consultations soient effectuées par le médecin expert de l’enfant et de l’adolescent qu’est le Pédiatre.

Contacts presse **Dr Brigitte VIREY**, Présidente - **Dr Anne PIOLLET**, Secrétaire Général